
M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025

HOMOGAMIE SOCIALE ET CHOIX DU CONJOINT À KINSHASA

par

Jean-Jacques MUKOSO KOM

Doctorant en Sociologie, Faculté des Sciences Sociales,
Université de Kinshasa

Résumé

Cet article explore l'influence de l'homogamie sociale sur le choix du conjoint et/ou la mise en couple, en partant de deux formules de renom d'Alain Girard selon lesquelles : « N'importe qui n'épouse pas n'importe qui ; qui se ressemble s'assemble ». Ainsi, alors que les citadins et citadines de Kinshasa, se représentent comme libres dans le choix de leur conjoint, basé en apparence sur l'amour, cet article montre plutôt que ce dernier répond à des régularités sociales fortes et conduit les individus à épouser leur semblable, présentant les origines sociales similaires, les mêmes caractéristiques (niveau d'éducation, de religion, d'appartenance ethnique, professionnelle, etc.). Certes, deux personnes se marient parce qu'elles s'aiment. Mais aime-t-on n'importe qui ? La réponse à cette question est essentielle pour comprendre que le choix du conjoint ou la formation du couple est un levier producteur des exclusions sociales.

Mots clés : homogamie, hypergamie, hypogamie, choix du conjoint, inégalité sociale

Abstract

This article explores the influence of social homogamy on the choice of spouse, starting from two famous statements by Alain Girard: "Not just anyone marries just anyone; birds of a feather flock together." Thus, while the urban dwellers of Kinshasa represent themselves as free in their choice of spouse, based ostensibly on love, this article shows that this choice is subject to strong social regularities; and leads individuals to marry those similar to them, with similar social origins or the same characteristics (level of education, religion, ethnicity, profession, etc.). Certainly, two people marry because they love each other. But can one love just anyone? The answer to this question is essential to understanding that the choice of spouse or the formation of a couple is a lever that produces social exclusion.

Keywords : homogamy, hypergamy, hypogamy, choice of spouse, social inequality

INTRODUCTION

Mariage et inégalités sociales sont étroitement liés. Cela d'autant plus que le mariage dépend du choix du partenaire, et donc, de la structure des marchés nuptiaux. À Kinshasa comme dans d'autres villes du monde, « n'importe qui ne se marie pas avec n'importe qui »¹. Le choix du conjoint est donc un événement majeur dans la vie d'un individu, intervenant comme la sélection entre plusieurs destins possibles. Il présente une importance considérable dans la mesure où, les individus présentent une tendance forte de s'accoupler selon des caractéristiques semblables, conduisant ainsi au renforcement de l'homogamie sociale, et donc, à la reproduction des inégalités sociales. En outre, chacun d'entre les humains est persuadé d'avoir épousé son conjoint par amour et qu'aucun déterminisme ne l'a poussé vers son partenaire. Affirmer le contraire relèverait de la provocation ; et dans une rencontre amoureuse, certains attribuent une grande part au hasard, à la spontanéité, même s'il arrive à ceux qui s'aiment de se dire qu'ils étaient faits l'un pour l'autre. Les relations amoureuses conduisant à la formation du couple, sont des relations choisies, libres en apparence car, basées sur le sentiment amoureux, et rien ne les prescrit ni ne les sanctionne, contrairement à la relation conjugale qui est encadrée juridiquement ou selon le droit coutumier. Or, selon Kaufmann, *la révélation de l'homogamie s'oppose à la représentation dominante selon laquelle les couples sont fondés sur l'amour. L'idéal amoureux, mis en scène dans les feuilletons et les romans, se veut libre de toute prédéfinition du futur conjoint*². En traitant la question du choix du partenaire, le lieu de rencontre du couple se révèle être un élément significatif, voire décisif. Car, « les affinités se rencontrent ».

Ainsi, la mise en place du couple qui s'effectue selon des modalités variées, s'avère un angle privilégié pour explorer les processus sociaux qui mènent à la création d'une relation d'intimité et d'une unité conjugale. Si le fait de cohabiter constitue un marqueur significatif et socialement visible dans la vie conjugale, il laisse cependant dans l'ombre, le choix amoureux où, l'homogamie sociale est au cœur du processus avant et après la mise en couple. Certes, deux personnes se marient parce qu'elles s'aiment. Mais aime-t-on n'importe qui ? Pour quelles raisons tombe-t-on amoureux d'une personne et pas d'une autre ? Cet article tente de répondre à ces questions, car il cherche à déceler les facteurs conscients et inconscients qui conditionnent le choix du partenaire ; et il essaie de montrer que la formation du couple joue un rôle majeur dans la production et la reproduction des inégalités sociales.

¹ Cfr. A. GIRARD, (1964). *Le choix du conjoint*, Armand Colin, Paris.

² Lire J.-C KAUFMANN, (2014), *Sociologie du couple*, Que sais-je ? VIème édition, PUF, Paris.

Pour ce faire, l'article se construit autour de trois points essentiels dont le premier s'attèle à décrire la démarche méthodologique, le deuxième, axé sur l'homogamie sociale et ses composantes, met en lumière les caractéristiques et formes de celle-ci ; il montre comment le niveau de revenu, la position sociale, les affinités culturelles, etc., influent sur le choix du conjoint. Le dernier point, portant sur le « choix du conjoint : aime-t-on n'importe qui ? », explore l'influence du statut social (formation, revenu, attrait physique, personnalité, ...) dans l'attachement des partenaires en couple, et montre que celui-ci s'inscrit dans une logique déterministe et utilitariste.

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Cet article relève d'une démarche *qualitative*, en mettant un accent particulièrement sur l'empirisme, c'est-à-dire, sur les représentations des citoyens de Kinshasa, autour des questions liées aux choix des conjoints. En partant de ces connaissances des citoyens, des expressions communes, voire d'une chanson, l'article essaie d'appréhender les éléments explicatifs, conscients et inconscients, qui concourent à la mise en couple. Poupard rappelle que « ce qui caractérise le souci d'empirisme de Park et de Burgess, est le recours non pas [au sens] unique, mais du moins [à une pluralité de sens], en ayant accès à ce que les acteurs font, disent et pensent³ ». Le recours à la méthode qualitative s'explique par le fait que la question des choix du conjoint relève des sentiments dont il convient de cerner les dimensions objectives et subjectives de l'amour. Au niveau des techniques, *l'observation directe, l'analyse documentaire et l'entretien semi-directif*, ont servi dans la mobilisation des données. Sur le plan théorique, l'article se sert de la théorie de *l'homogamie sociale* d'Alain Girard, pour montrer comment la mise en couple ne relève pas de la simple liberté des individus, mais plutôt des pesanteurs sociales qui ceinturent les schèmes psychiques dans le choix du conjoint aux caractéristiques similaires. À travers la mise en couple, ce modèle référentiel sert aussi à montrer le degré d'exclusion sociale derrière les marchés matrimoniaux.

II. HOMOGAMIE SOCIALE ET SES COMPOSANTES

Les premières études sociologiques sur le choix du conjoint ont été développées par le sociologue Alain Girard, puis reprises et approfondies par Michel Bozon et François Héran⁴. Les chercheurs mettent en évidence l'existence d'une rationalité sociale dans ce processus, qui transparait dans les théories de l'homogamie⁵, de l'amour capitaliste ou encore dans le marché matrimonial⁶. Alain Girard a d'abord cherché à répondre à la question : « Qui épouse qui ? ». C'est en 1959, qu'une vaste enquête menée par l'Institut national des études démographiques (INED) (en France évidemment) fut dirigée par Alain Girard. Les résultats de celle-ci, devenus célèbres, publiés en 1964, peuvent se résumer en deux formules : *N'importe qui n'épouse pas n'importe qui ; qui se ressemble s'assemble*.⁷ Vingt-cinq ans plus tard, Michel Bozon et François Héran mettent en chantier une nouvelle enquête (auprès de 3000 personnes) pour vérifier les hypothèses et approfondir l'étude des mécanismes du choix du partenaire. La conclusion est nette : « *La "foudre", quand elle tombe, ne tombe pas n'importe où : elle frappe avec prédilection la diagonale* »⁸. Bozon et Héran ont complété en réaffirmant la conclusion d'A. Girard que : les personnes se marient avec des personnes similaires, car ils rencontrent des personnes similaires. Nous ajoutons : ils habitent et fréquentent des lieux similaires. Les auteurs dessinent un « triangle des rencontres » entre les « lieux publics », les « lieux réservés » et les « lieux privés », et notent que chaque catégorie socioprofessionnelle est positionnée entre ces pôles⁹.

Ainsi, l'homogamie se définit comme une *tendance à choisir son conjoint au sein d'un même groupe social, ou une tendance à épouser son semblable*¹⁰. Selon Kaufmann, « l'homogamie sociale serait une diagonale qui traverse, d'un coin à l'autre, un tableau à double entrée croisant : profession du père (ou de

³ J. POURPART, Ph.D., (2011). « Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance », *Recherches Qualitatives*, De l'usage des perspectives interactionnistes en recherche, Vol. 30 (1), pp. 178-199.

⁴ Lire M. BOZON, F. HÉRAN, (1987). « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, n°6.

⁵ Lire A. GIRARD, (1974). *Le Choix du conjoint, une enquête psychosociologique en France*, Travaux et documents de l'INED, PUF, 2e éd, Paris ; M. BOZON, (1988). « Le mariage en moins », *Société Française*, n°26, janvier-mars, 9-19.

⁶E. ILLOUZ. 2006. « Réseaux amoureux sur Internet », *Réseaux*, 4, 138, pp.245-268.

⁷ Cfr. A. GIRARD, (1964). « Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », *Population*, 19e année, n°4, pp. 727-732.

⁸ M. BOZON, F. HÉRAN, (1988). « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), 121-150.

⁹ *Ibid.*, 136.

¹⁰ Voir A. GIRARD, (1964). *Le choix du conjoint*, Armand Colin, Paris

la mère) de la femme et profession du père (de la mère) de l'homme. Sur les taux supérieurs d'au moins 50 % à la moyenne, les artisans associent leurs enfants avec des enfants d'artisans ; les commerçants avec des commerçants ; les ingénieurs avec des ingénieurs ; les politiques avec les gouvernants ; les instituteurs avec des instituteurs ; les ouvriers qualifiés de type industriel avec des ouvriers qualifiés de type industriel ; ou les ouvriers non qualifiés de type industriel avec des ouvriers non qualifiés de type industriel, etc. »¹¹.

Dans la plupart des cas à Kinshasa, la mise en place du couple se fait lors d'une rencontre initiale dans le cadre familial, académique ou scolaire, récréatif, religieux ou professionnel. De tels lieux sociaux, appelés « marchés matrimoniaux », font l'objet d'exclusion et comportent des contraintes, mais aussi des opportunités qui influencent le choix amoureux. Ils concourent à l'expression kinoise du genre : « *Moto ya mbongo aza moninga na yo te* » (*Quelqu'un de fortuné n'est pas de ton genre*). Ce parler kinois comme un marqueur de différenciation sociale, montre la pertinence du concept d'homogamie sociale, d'autant plus que les individus à statut supérieur ne peuvent que se rencontrer et s'unir entre eux. De même pour cet autre langage kinois : « *Bozui epesi bokwabani* » (*la réussite économique entraîne souvent la rupture des relations amicales ou intimes*). Ce sens du savoir commun kinois, porteur de division sociale, véhicule l'homogamie sociale dans ses composantes : « qui se ressemble s'assemble » et « n'importe qui n'épouse pas n'importe qui », et contribue consciemment ou inconsciemment, à construire la stratification sociale dans le choix du conjoint.

2.1 « Qui se ressemble s'assemble » et « n'importe qui n'épouse pas n'importe qui »

L'effet produit par la découverte de l'homogamie a conduit à globaliser les ressemblances (géographiques, sociales, culturelles, religieuses) entre conjoints. Milan Bouchet-Valat pense que l'homogamie peut être appréhendée comme un *symptôme* de la structure sociale, en termes à la fois objectifs et subjectifs¹². Bozon et Héran affirment que « deux individus ne peuvent former un couple, que lorsqu'ils ont eu nécessairement l'occasion de se rencontrer et de partager une perception commune du lieu, du moment et de la manière de le faire »¹³. À Kinshasa, malgré la progression d'une ouverture d'esprit favorable au brassage culturel ou à l'interculturalité, l'homogamie sociale (affinités culturelle, socioprofessionnelle, géographique, religieuse) est plus ou moins respectée dans la mise en couple. La probabilité de trouver par exemple des couples réunissant deux swahiliphones, deux lubaphones, deux "kongophones", etc., reste aussi surreprésentée, ce qui conforte la thèse de l'homogamie comme au centre de l'unité du couple.

Guionnet et Neveu notent qu'« entre deux institutrices, l'une fille de cadre supérieur, l'autre d'ouvrier, la première a trois fois plus de chances d'épouser un homme issu de ce milieu. Une puissante inertie pousse à trouver un conjoint près de son monde social, qu'il s'agisse de proximité culturelle, de voisinage, de milieu de travail, ou de la force de formes visibles et invisibles de ségrégation spatiale des lieux où se rencontrent les conjoints. Et l'influence du statut des parents est aussi déterminante dans la définition de l'origine sociale¹⁴ ». Bozon et Héran montrent que « les membres des classes populaires tendent à se rencontrer dans des lieux publics (bals, fêtes, cinémas, rue, cafés, centres commerciaux, transports en commun...) ; les classes favorisées "à capital intellectuel" (personnes cultivées, ayant fait de longues études...) dans des lieux réservés (associations, lieux d'études, lieux de travail, clubs sportifs, boîtes de nuit...) ; les classes favorisées "à capital économique" (patrons ou professions libérales), dans des lieux privés (fêtes ou rencontres entre amis) »¹⁵. De son côté, Lamy note : *la gradation dans la limitation de l'accès aboutit à protéger de plus en plus les jeunes issus de ces milieux, à mesure que le capital "intellectuel", puis "économique", croît. On pourrait considérer que leur milieu d'origine souhaite épargner ces jeunes de "mauvaises rencontres". La règle est alors que l'on ne fréquente que des personnes ayant reçu l'aval du groupe, des gens "comme il faut", avec lesquels il n'y aura pas de mauvaises surprises, ou encore des gens possédant des aptitudes, une culture, des connaissances, des centres d'intérêt qui les distinguent du commun. Mais plus encore, ces jeunes semblent avoir eux-mêmes intériorisé le type de conjoint "recevable" dans leur milieu. C'est pourquoi les*

¹¹ Lire J-C. KAUFMANN, (2014). *Sociologie du couple. Que sais-je ?*, PUF, Sixième édition, Paris.

¹² M. BOUCHET-VALAT, (2014). « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : Ouverture d'ensemble, repli des élites », *Presses de Sciences Po | Revue française de sociologie*, 4/3 Vol. 55, pp.459-505.

¹³ Lire M. BOZON, F. HÉRAN, (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Édition La Découverte, Collection « Grands Repères », Paris.

¹⁴ L. LAMY (2007). *L'amour ne doit rien au hasard*, Chapitre 5 : « Pourquoi moi ? Pourquoi toi ? », 2^e Édition, Groupe Eyrolles, Paris.

¹⁵ M. BOZON, F. HÉRAN, (2006), *op.cit.*, p.28.

milieux sociaux se côtoient et s'interpénètrent, tout en restant relativement imperméables les uns à l'égard des autres¹⁶.

À Kinshasa, lorsqu'une jeune fille va rapporter à ses parents, notamment sa mère, qu'elle a un petit ami, généralement, la mère lui demande : « Qu'est-ce que le monsieur fait ? Où habite-t-il ? Si la première question que pose la mère citadine kinoise, s'inscrit dans la formule théorique de Girard : « *N'importe qui n'épouse pas n'importe qui* », la deuxième question, soulève l'importance de l'homogamie géographique dans la mise en couple.

2.2 Homogamie géographique

« Lorsque nous choisissons l'endroit précis où nous vivrons, travaillerons ou étudierons, nous faisons aussi un pas essentiel pour déterminer qui seront les personnes significatives dans nos vies. Nous savons que nous choisissons un endroit ; nous ne réalisons peut-être pas entièrement que nous choisissons aussi les gens que nous rencontrerons »¹⁷. Jean-Serge Eloi¹⁸ affirme que « 70 % des mariages unissent des personnes ayant les mêmes origines géographiques, et pourtant, la population se déplace »¹⁹. Potarca et Bernardi montrent qu'en Suisse par exemple, le choix du partenaire est lié à la fois à l'origine migratoire et au niveau de formation. Même si choisir un partenaire similaire semble augmenter la stabilité du couple, cette homogamie pourrait en même temps être nuisible au niveau sociétal en maintenant, voire en accroissant, les inégalités entre les ménages. La rigidité des structures ne pèse plus d'un poids aussi lourd que dans le passé. À Kinshasa, les individus ont tendance à se regrouper selon leurs origines géographiques et ethniques ; ces rapprochements, préservant les liens sociaux et favorisant les contacts avec les nouvelles arrivées de la même origine géographique, constituent une arène matrimoniale conséquente et homogène pour la mise en couple des membres.

Au cœur de rapprochements possibles et d'affinités, et donc, du choix amoureux, l'homogamie géographique constitue aussi un vecteur de stratification sociale. Comme l'affirme J.B. Mpiana (artiste musicien) dans sa chanson « Feux de l'amour » (orchestre : Wenge Musica BCBG 4X4) : *Na Kin liboso yakolinga moto bakoma kutuna : « ofandaka wapi ? » Ahi biso to vandi na malweka, nani akolinga biso ? Mingi ba boya bango se bango, musika eleki, bangungi eleki, taxi kutu eboyaka kokoma* (À Kinshasa, avant d'aimer quelqu'un, on lui demande : « où habites-tu ? » Ah ! Nous qui habitons le quartier Malweka, quartier périphérique, qui va nous aimer ? Nombreux ont été refusés, rejetés parce qu'ils habitent si loin du centre où il y a trop de moustiques, et d'ailleurs, là où même le taxi refuse d'arriver).

La question : « Où habites-tu ? » L'extrait de la chanson montre que l'amour est un objet de conditionnalité. Dès lors que cette question conditionne notre choix amoureux, nous pouvons admettre que, malgré notre liberté « absolue » sur nos sentiments amoureux (individuels), ceux-ci sont en réalité suggérés, insinués et proposés par notre rationalité et notre groupe social. En outre, l'extrait de la chanson révèle que la stratification sociale est construite par les attentes individuelles, mais alimentée par l'homogamie culturelle et l'hypergamie.

2.3. Homogamie sociale, culturelle et hypergamie

Si la distance géographique entre les conjoints demeure moins grande qu'on pouvait le penser, la remarque est encore plus pertinente de leur distance sociale et culturelle. En réalité, de même que les professions exercées par les adultes d'aujourd'hui ne sont pas indépendantes de la profession de leurs parents, de même, des origines sociales analogues sont bien plus fréquentes parmi les conjoints que ne le supposerait une distribution des unions au hasard. C'est en particulier par le biais du mariage que les structures sociales se perpétuent d'une génération à l'autre, en dépit de la mobilité accrue²⁰. La ressemblance culturelle reste ainsi dominante dans les choix des conjoints à Kinshasa, d'autant plus qu'elle renvoie à l'instruction, aux manières de faire, de vivre et d'être, ainsi qu'aux pratiques religieuses dans la vie conjugale. Les fidèles des églises sont souvent contraints de ne s'engager qu'au sein de leur église, pour partager la même foi et surtout, pour espérer trouver des convenances dans les manières de vivre en couple. Pour des hommes qui ont vécu à la campagne, partager la même culture avec leur conjointe, s'aperçoit souvent comme une nécessité pour préserver les pratiques spécifiques, comme les

¹⁶ L. LAMY, *Op.cit.* : 63-64

¹⁷ *Ibid.* : 65

¹⁸ Lire J.-S. ELOI, (2014-2015). *Le choix du conjoint : déterminisme ou stratégie ?*, Sociologie, UTLB

¹⁹ Cfr. L. RAVAZZINI et al., (2019). « Les opposés ne s'attirent pas – le rôle de la formation et du revenu dans la mise en couple en Suisse », *Social Change in Switzerland*, n°17, mars, FORS Géopolis, Lausanne.

²⁰ A. GIRARD, (1964). « Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France ». *Loc.cit.*, p.732.

habitudes alimentaires par exemple. En ce sens, Bouchet-Valat écrit : « À l'échelle d'un groupe particulier, une endogamie élevée est un facteur de maintien d'une identité forte²¹.

Dans ce domaine culturel, Kaufmann montre que « pour les goûts et les manières, dans les détails les plus fins de la vie quotidienne, les futurs partenaires découvrent la possibilité de s'unir parce qu'ils ont un langage commun. Mais en même temps, la recherche est aussi celle de complémentarités, donc de différences, de natures très diverses. Attentes de proximité et de contraste, sont souvent étroitement mêlées, point par point, d'autant que l'autre doit être aussi proche que possible, tout en apportant une richesse particulière de ce dont l'on est le moins doté »²². Des dissimilarités élémentaires opposant hommes et femmes sont à signaler. C'est ce qu'indique F. de Singly : « La fixation sur l'homogamie comme opérateur du maintien de l'ordre social a occulté les spécificités sexuelles. Or, un homme et une femme ne se vendent pas sur le marché matrimonial de la même façon. Tous deux recherchent non la similitude, mais une complémentarité [...] »²³.

Cependant, si l'homogamie n'est pas totale, car homme et femme n'ont pas la même valeur sur les marchés nuptiaux, à Kinshasa, elle se transforme en hypergamie pour assurer la complémentarité entre les conjoints. Ainsi, alors que l'homogamie peut être à la fois un symptôme, une cause et une conséquence de l'existence d'une stratification sociale ainsi que de groupes sociaux dotés d'une cohérence, l'hypergamie, en tant que symptôme, reflète également une préférence directe pour les appariements qui respectent la norme de supériorité masculine. « *L'hypergamie féminine* (ou *l'hypogamie masculine*) est la propension des individus à former des couples dans lesquels la femme se trouve en infériorité par rapport à l'homme selon un ou plusieurs critères : âge, taille, strate au sein d'un système de castes, diplôme, profession, et plus généralement, statut social ou économique inférieur par rapport à l'homme selon un ou plusieurs critères : âge, taille, strate au sein d'un système de castes, diplôme et profession, et plus généralement, statut social ou économique »²⁴.

L'hypergamie est au cœur de la violence structurelle ou culturelle à Kinshasa, car l'homme est naturellement représenté comme un « assureur-vie » de la femme. L'importance accordée par les femmes au statut de leur conjoint qui, *de facto*, définit le statut du couple, les conduirait à une domination consentie en termes de hiérarchie des sexes pour mieux tirer leur épingle du jeu dans la société. « Si hommes et femmes qui se ressemblent s'assemblent, l'épouse généralement est celle dont le statut social est un peu plus élevé que le sien (*hypergamie*). Au-delà de cet ordre de genre, les hommes les plus défavorisés et les femmes les plus aisées se marient difficilement »²⁵. Ainsi, comme trois dames l'ont déclaré : « Voir une licenciée ou une étudiante choisir comme partenaire ou futur époux un vendeur ambulancier d'arachides ou d'eau en sachet, ce n'est pas normal ! Une telle fille serait ensorcelée, soit par le monsieur le vendeur ambulancier lui-même, soit par sa propre famille. Normalement, un homme moins instruit ou qui n'a pas fait de brillantes études universitaires ne peut s'engager avec une femme universitaire (licenciée) que s'il a des moyens. Dans le cas contraire, il n'a qu'à trouver une partenaire de même niveau que lui. Aucun parent n'acceptera, après avoir fait étudier sa fille à l'université, de voir celle-ci avec un monsieur sans avenir... ». « Oui, j'aimerais avoir un homme qui a l'argent et qui sait prendre soin de moi, même s'il n'a pas fait des études universitaires comme moi », a martelé une étudiante.

Ces propos montrent que l'hypergamie est surreprésentée à Kinshasa, car au cœur des normes nuptiales et des structures sociales. À travers la socialisation familiale, l'hypergamie contribue à la reproduction de l'ordre inégal. On peut aussi constater que le choix du partenaire par les parents est un choix raisonné et non aléatoire, d'autant plus que la règle *d'hypergamie féminine* prédomine. À l'inverse, *l'hypogamie féminine* (hypergamie masculine) est perçue comme contraire à la nature. « C'est compliqué en tout cas les histoires de l'amour, parce que moi, je ne vois que le présent contrairement à la famille. Mais comme nous sommes des Africains, des Bantous, les parents pensent avoir dépensé et n'attendent pas au retour que moi, leur fille, je puisse avoir un prétendant qui n'a pas étudié ou qui a un niveau d'études inférieur à moi. Je dois d'abord le gérer, ne pas le présenter à la famille en attendant peut-être que sa situation évolue. C'est l'homme qui va doter la femme, et c'est logique qu'il soit celui qui doit avoir un statut social élevé par rapport à la femme », s'est exprimée une étudiante sur l'hypogamie. Ces propos certifient que l'influence familiale reste encore déterminante

²¹ M. BOUCHET-VALAT, (2014). « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011). *Loc.cit.*, p. 459.

²² Lire J.-C., KAUFMANN, *Op.cit.*, p.16.

²³ F. DE SINGLY, (1987). « Théorie critique de l'homogamie », *Loc.cit.*, p.197.

²⁴ M. BOUCHET-VALAT, (2015). « Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en France », *Population-F*, 70 (4), 705-730.

²⁵ Cfr. J.-H DECHAUX., (1989-1990). « Les transformations de la famille. Une revue de la littérature française: 1980- 1989 », *La Revue Tocqueville*, vol. X.

dans la mise en couple. « *C'est compliqué... Je dois d'abord le gérer... en attendant...* ». Ces propos soulignent aussi le caractère complexe de l'amour, et la dynamique de l'hypogamie car la situation de l'homme hypogame peut évoluer.

De Singly signale que *les hommes faiblement diplômés sont souvent en couple, tandis que les femmes les plus diplômées, bien que nombreuses, sont au contraire souvent célibataires. Tout se passe comme si les plus diplômées des femmes étaient vécues, par les hommes, comme des « femmes dangereuses » ; dangereuses pour le bon fonctionnement du couple et pour l'autorité personnelle du conjoint*²⁶. Hadjila Sad Saoud affirmait aussi qu'« *une femme plus instruite, elle qui a les yeux ouverts* », est considérée comme potentiellement dangereuse et risque de menacer les prérogatives masculines, voire de modifier la hiérarchie des pouvoirs au sein du couple et de la famille »²⁷. Conditionner le choix de son partenaire à la suite du niveau d'instruction, corrobore la thèse que derrière l'amour, persistent les pesanteurs sociales. Le mariage ainsi incarné par l'homogamie et l'hypergamie à travers le choix du conjoint, se présente comme un acte réfléchi, mais au cœur des inégalités sociales et économiques.

2.4 Homogamie d'éducation et inégalités sociales

« Le développement des organisations bureaucratiques et l'augmentation de la mobilité sociale, l'importance croissante prise par l'éducation, par rapport aux identités héritées telles que les origines sociales, ethniques ou géographiques, impliquent que les individus chercheront un partenaire aussi diplômé que possible ; l'allongement des études augmente aussi la probabilité de rencontrer son partenaire à l'école ; tous ces facteurs devraient conduire à une augmentation de l'homogamie d'éducation »²⁸. Selon la théorie des « systèmes éducatifs comme marchés conjugaux », la massification scolaire renforce l'homogénéité des réseaux sociaux aux âges typiques de mise en couple et, ainsi, augmente la probabilité de rencontrer un conjoint du même niveau d'études que soi²⁹. Les milieux universitaires à Kinshasa ou en RDC, comme une arène amoureuse, un marché matrimonial, se présentent comme un instrument d'exclusion sociale, car n'offrant pas à tous, la même chance de possibilités de rencontres amoureuses. L'élite qui, représentée ici par le groupe des diplômés universitaires, renforce la probabilité de l'homogamie et des inégalités prenant place au sommet de la distribution des revenus. Des auteurs affirment que « faisant partie des déterminants principaux du statut professionnel des individus, et donc de leurs revenus, le diplôme universitaire constitue un vecteur d'homogamie, une polarisation des ressources économiques, opposant couples favorisés et couples défavorisés »³⁰.

De telles « inégalités importantes auront tendance à renforcer les différences de styles de vie entre groupes sociaux, ainsi qu'à rendre économiquement et culturellement plus coûteuse une alliance hors du groupe, faisant de l'homogamie la *conséquence* potentielle d'une stratification fortement marquée par l'appartenance de classe »³¹. Ainsi, partant du constat d'une augmentation de l'homogamie d'éducation aux États-Unis, certains auteurs ont vu dans l'allongement des études, le premier facteur d'une série causale entraînant *in fine* un accroissement des inégalités entre ménages, susceptible de se transmettre d'une génération à l'autre (Blossfeld et Timm, 2003). Or, tout en proposant aux étudiants une « offre » et une possibilité de rationalisation assez étendue, le campus est suffisamment perméable et le choix du partenaire peut se faire en dehors de l'université. Ceci peut s'expliquer par le fait que le marché nuptial universitaire n'est pas totalement pris en compte par l'ensemble du corps étudiant.

Dérivant des théories de la modernisation et se concentrant sur l'étude de l'évolution de l'homogamie d'éducation, les travaux de Bouchet-Valat montrent que, avec la modernité, le choix du conjoint s'émancipe du contrôle des parents. Dans le même temps, l'amour prend de plus en plus d'importance. L'homogamie d'éducation augmente avec l'industrialisation et l'importance des

²⁶F. DE SINGLY, « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année sociologique*, 1987, n°37.

²⁷ S. SAOUD HADJILA, (1985). « Le choix du conjoint : tradition et changement », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Volume I, N° 2, décembre

²⁸ H.-P.BLOSSFELD, A.TIMM, (2003). « Les systèmes éducatifs comme marchés matrimoniaux dans les sociétés modernes : un cadre conceptuel », Blossfeld HP, Timm A., (dir.), *Qui épouse qui ? Études européennes de population*, vol. 12, 1-18.

²⁹ *Ibid.*, p.462.

³⁰ M. BOUCHET-VALAT, S. GROBON, (2019). « Homogames un jour, homogames toujours ? Rencontre pendant les études et proximité de diplôme et de carrière au sein des couples en France ». *Population* (édition française), Numéro spécial autour de l'Étude des parcours individuels et conjugaux en France, 74 (1-2), pp.131-154.

³¹ M. BOUCHET-VALAT, (2014), « La fin de l'hypergamie féminine ? L'inversion du sens de l'écart entre diplômés des conjoints au fil des cohortes en France », *Centre de recherche en économie et statistique*, Document de travail, n° 50

qualifications sur le marché du travail. Elle décroît avec le développement de l'amour romantique [...] »³². C'est ce dont a témoigné une dame : « Mon fils était refusé par sa belle-famille parce qu'il n'était que D6 (diplômé d'État) pendant que sa femme était licenciée et travaillait déjà. Ils se sont connus lorsqu'ils étaient aux humanités. La femme avait eu la chance d'aller jusqu'en licence. Mais bien que licenciée, elle n'avait pas renoncé à son amour envers mon fils, alors que sa famille ne voulait nullement de leur relation. Mais tellement la jeune fille avait aimé mon fils que ses parents ont fini par les laisser se marier. Mon fils finira par suivre une formation professionnelle avant d'être embauché et après, il décidera d'aller poursuivre ses études universitaires. C'est après l'obtention de son diplôme de graduat qu'il obtiendra une promotion et aujourd'hui, il est cadre et est devenu un gendre idéal aux yeux de sa belle-famille.

De ce témoignage, il n'est pas évident que l'augmentation de l'importance des qualifications scolaires ait précédé l'essor de l'amour en tant que déterminant principal du choix du conjoint. Bien que déterminant dans la formation et la durabilité du couple, selon le témoignage rapporté, cet amour se fonderait sur l'homogamie, car celle-ci se fait par la médiation des caractéristiques personnelles des conjoints.

III. CHOIX DU CONJOINT : AIME-T-ON N'IMPORTE QUI ?

« Tout le jeu du choix amoureux repose sur la notion d'appariement. Ainsi, toutes les études convergent pour montrer que les valeurs les plus fréquemment échangées entre hommes et femmes, sont la beauté de la femme contre la réussite sociale de l'homme. Ces deux dimensions apparaissent même comme des prérequis pour le choix du conjoint. [...] Une fois ces prérequis, à savoir la profession et les capitaux économiques pour les hommes ainsi que l'aspect physique pour les femmes, assurés, les individus valorisent surtout l'intelligence et la gentillesse de leur partenaire pour former un couple. D'autres qualités, telles que le sens de responsabilité, la tendresse, l'honnêteté, la tendance à être attentionné envers l'autre et le charme, bien qu'idéalisées, sont internes et influent sur l'unité et la stabilité du couple. « Les caractéristiques physiques ne sont pas perçues indépendamment d'autres éléments comme la manière de s'exprimer ou la tenue vestimentaire. Dans la perception des hommes par les femmes, le port de lunettes (associé à d'autres aspects du comportement) opère comme un indicateur pour former les couples. »³³. À Kinshasa, celles appelées « ya mado » (femmes à gros bassins et opulentes poitrines) disposent du capital physique pour séduire. Ainsi, se demande Kaufmann, *le choix du conjoint, est-il un effet du hasard des rencontres, de l'imprévisibilité du sentiment amoureux, ou d'un calcul d'intérêt mûrement réfléchi ?* Nous avons posé une question similaire lors de notre enquête.

À cette question, une étudiante a déclaré : « L'amour marche avec l'argent, et comment je peux refuser la main d'un monsieur qui a son argent suite à son niveau d'études ? ». De Singly signale que « plus les hommes sont riches, plus ils amplifient leur demande en excellence esthétique, plus les femmes sont belles (ou considérées comme telles), plus elles amplifient leur demande en excellence sociale »³⁴. Les prétendants au mariage sont amenés à se présenter en valorisant leurs traits physiques, susceptibles de séduire les personnes du sexe opposé. Ainsi, affirme Girard, *les choix des conjoints restent limités et dépendants des normes sociales et ce, malgré un contexte favorable à l'émancipation. Par ailleurs, quand bien même ces modes d'action se voient modifiés, l'influence de la famille dans ce type de décision semble aussi avoir gardé sa force initiale*³⁵. L'enquête sur la « Formation des couples », réalisée par Michel Bozon et François Héran en 1987, se place dans une même perspective avec la question : « Quelles règles cachées sont à la base de nos alliances ? ». Elle met en évidence le rôle du cadre de l'interaction, en tant que médiation par laquelle les individus entrent en contact puis fixent leur choix³⁶. Bozon et Héran dévoilent que le choix du conjoint n'est pas fait en dehors de tout déterminisme et montrent de façon détaillée qu'il existe « une hiérarchie sociale des lieux de rencontre »³⁷.

Le mariage étant perçu comme une « assurance-vie », toute mise en couple implique une certaine rationalité préalable. Ainsi, a déclaré une étudiante : « Le souhait de chaque femme qui aspire au mariage, c'est de s'assurer qu'elle sera bien prise en charge par son futur époux ». « Dans nos sociétés traditionnelles, les parents prenaient le temps d'étudier la fille. Alors aujourd'hui avec l'évolution de nos sociétés, je ne peux pas former un

³² M. BOUCHET-VALAT, (2018). « Hypergamie et célibat selon le statut social en France depuis 1969 une convergence entre femmes et hommes ? », *Revue de l'OFCE*, 160, 4-45.

³³ M. BOZON, (1991). « Apparence physique et choix du conjoint », INED, Congrès et colloques, p.101.

³⁴ F. DE SINGLY, (1984), *Loc. cit.*, 545

³⁵ Lire A. GIRARD, (1964), dans ses publications sur *Le choix du conjoint* (ouvrage et article cités).

³⁶ Voir F. HAINARD, (dir.), (2009). *Les amours étudiantes : pratiques déclarées et représentations des étudiantes de l'Université de Neuchâtel*. Séminaire d'Introduction à la recherche sociologique 2008-2009, Faculté des lettres et sciences humaines, Institut de sociologie, Université de Neuchâtel.

³⁷ M. BOZON et F. HÉRAN, cités par J. C Kaufmann, *Op. cit.*, p.16.

couple sans des conditions au préalable », a déclaré monsieur Yannick Eswol. L'amour et le choix du conjoint sont conditionnés par les déterminants sociaux ; et les critères définis par chaque individu concourent aux composantes de l'homogamie sociale. « L'homogamie est étroitement liée à la question de la reproduction et de la conservation de l'ordre social par des mécanismes guidant les individus et limitant leur liberté »³⁸. « L'amour n'est pas nécessairement un obstacle à la persistance de l'homogamie. Car [...] les déterminants sociaux de l'amour ne sont pas assez forts pour compenser l'affaiblissement du contrôle social et des contraintes matérielles »³⁹. Comme le souligne aussi Girard (1964), « de façon voulue ou subie, tout concourt à mettre en présence des individus proches les uns des autres, et qu'en conséquence, leur choix ne pourra intervenir dans une large mesure que parmi des personnes de leur propre milieu »⁴⁰. Autant dire que le mariage réunit deux individus présentant des fortes tendances communes.

CONCLUSION

Pour se marier et bénéficier des bienfaits du couple, il va falloir *en amont* rencontrer et choisir la personne que l'on aime. *Mais aime-t-on n'importe qui ? Pour quelles raisons tombe-t-on amoureux de telle personne et pas d'une autre ?* Pour tenter d'apporter les éléments de réponses à ces questions, en s'appuyant sur l'approche qualitative, sur les techniques d'observation directe, d'analyse documentaire et d'entretien semi-directif, ainsi que sur la théorie de l'homogamie sociale, l'article a mis en évidence les différents facteurs qui sous-tendent (consciemment et inconsciemment) le choix du conjoint, essentiellement à Kinshasa.

Ainsi, contrairement au sens commun qui croit en la spontanéité, à l'amour ou au hasard, ainsi qu'à la liberté individuelle dans le choix du conjoint, cet article montre plutôt que ce dernier reste fortement influencé par d'autres déterminants sociaux tels que la beauté, l'intelligence, le statut, etc. De plus, il s'inscrit dans une logique utilitariste. La force de l'amour, la formation et la durabilité du couple, résident dans l'homogamie, car celle-ci se fait par la médiation des caractéristiques personnelles des conjoints. Le processus de la mise en couple est un moteur crucial de la dynamique des populations et joue un rôle majeur dans la diffusion des inégalités. Car, « n'importe qui ne rencontre pas n'importe qui », et donc, « n'importe qui ne se marie pas avec n'importe qui », « parce que n'importe qui n'habite pas n'importe où et ne fréquente pas n'importe qui ».

BIBLIOGRAPHIE

- Blossfeld H.-P., Timm A., (2003). « Les systèmes éducatifs comme marchés matrimoniaux dans les sociétés modernes : un cadre conceptuel », Blossfeld HP, Timm A., (dir.), *Qui épouse qui ? Études européennes de population*, vol. 12, 1-18.
- Bozon M., Héran F., (1987). « La découverte du conjoint. I. Évolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, n°6.
- Bozon M., Héran F., (1988). « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, 43(1), 121-150.
- Bozon M., (1991). « Apparence physique et choix du conjoint », INED, Congrès et colloques.
- Bozon M. & Héran F., (2006). *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*. Édition La Découverte, Collection « Grands Repères », Paris.
- Bouchet-Valat M., (2014a). « Les évolutions de l'homogamie de diplôme, de classe et d'origine sociales en France (1969-2011) : Ouverture d'ensemble, repli des élites », *Presses de Sciences Po | Revue française de sociologie*, 4/3 Vol. 55, pp.459-505.
- Bouchet-Valat M., (2014b), « La fin de l'hypergamie féminine? L'inversion du sens de l'écart entre diplômés des conjoints au fil des cohortes en France », *Centre de recherche en économie et statistique*, Document de travail, n° 50.
- Bouchet-Valat M., (2015). « Plus diplômées, moins célibataires. L'inversion de l'hypergamie féminine au fil des cohortes en France », *Population-F*, 70 (4), 705-730.
- Bouchet-Valat M., (2018). « Hypergamie et célibat selon le statut social en France depuis 1969 une convergence entre femmes et hommes ? », *Revue de l'OFCE*, 160, 4-45
- Bouchet-Valat M., Grobon Séb., (2019). « Homogames un jour, homogames toujours ? Rencontre pendant les études et proximité de diplôme et de carrière au sein des couples en France ». *Population* (édition française), Numéro spécial autour de l'Étude des parcours individuels et conjugaux en France, 74 (1-2), pp.131-154.

³⁸ *Ibid.*, p.15.

³⁹ P. BOURDIEU, (1972). « Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 27, 4-5, pp.1105-1127.

⁴⁰ A. GIRARD, (1964b). « Le choix du conjoint. Une enquête psychosociologique en France. *Loc.cit.*, p.731.

- Bouchet-Valat M. et Grobon Séb., (2021). « L'avis des parents sur le conjoint choisi par leur enfant : quelles évolutions en un siècle ? », *Population & Société*, Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques, n°588, avril.
- De Singly F., (1984). « Les manœuvres de séduction : une analyse des annonces matrimoniales », *Revue française de sociologie*, 25, 4.
- De Singly F., (1987). « Théorie critique de l'homogamie », *L'Année sociologique*, n°37.
- Eloi, (2014-2015). *Le choix du conjoint : déterminisme ou stratégie ?* Sociologie, UTLB.
- Girard A., (1964a). *Le choix du conjoint*, Armand Colin, Paris.
- Girard A., (1964b). « Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France. Présentation d'un cahier de l'I.N.E.D », *Population*, 19^e année, n°4, pp. 727-732. En ligne, https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1964_num_19_4_8453; consulté le 22 novembre 2025.
- Giraud C., (2017). *L'amour réaliste*, Colin, Paris.
- Illouz E. 2006. « Réseaux amoureux sur Internet », *Réseaux*, 4, 138, pp.245-268.
- Kaufmann J-C., (2014). *Sociologie du couple*. Que sais-je ? PUF, Sixième édition, Paris.
- Lamy Lubomir, (2007). *L'amour ne doit rien au hasard*, Chapitre 5 : « Pourquoi moi ? Pourquoi toi ? », 2^e Édition, Groupe Eyrolles, Paris.